

SERVICE EN LIGNE

Inscription en 1e, 2e, 3e année de lycée

Guide de l'utilisateur

Mai 2021 Diffusion nationale

SIECLE L'inscription en ligne

Guide à l'usage des établissements

- Inscription en Lycée -

SIECLE Version 21.2.1 - Mai 2021

Bonnes pratiq	lioc .	
boililes pratiq		
	INSCRIPTION EN 1 ^{re} ANNÉE LYCÉE	
	INSCRIPTION POST-AFFECTATION (2 ^e année lycée)	
	INSCRIPTION PAR MONTÉE DE NIVEAU (2 ^e et 3 ^e année de lycée)	5
INFORMATIO	NS PRATIQUES	6
	Un service d'inscription en ligne pour quoi faire ?	6
	Quels élèves sont concernés ?	
	Etablissements concernés ?	
	Calendrier de campagne	7
VÉRIFICATION	S PRÉALABLES - COLLÈGE	8
PROFILAGE DE	ES FORMATIONS	9
	Réaliser son premier niveau de profilage – SIECLE Nomenclatures	9
PRÉ-REQUIS		10
	Vérification de la dénomination de l'établissement - SIECLE Commun	10
	Vérifier l'état du service en ligne - SIECLE Vie de l'Établissement	
	Pré-requis pour les campagnes par montée de niveau – SIECLE BEE	
PERSONNALIS	ATION DU SERVICE - SIECLE Vie de l'Établissement	12
	Accès au paramétrage du service	12
	1. Dates de Campagne d'inscription	
	2. Message d'accueil Inscription	15
	3. Compatibilité des options	17
	4. Gestion des documents à fournir par les familles	20
	5. Automatisation d'un courriel de relance	22
SUIVI ET FIN D	DE CAMPAGNE	23
	Suivi des inscriptions par le lycée - SIECLE BEE	23
	a) Suivi des dossiers élèves	23
	b) Import des dossiers élèves	23
	c) Export des souhaits des familles	24
	d) Validation des modifications de la fiche de renseignements – SIECLE BEE	24
	Clôture de la campagne	25
	a) Dans l'établissement d'origine - campagnes post-affectation – SIECLE SIPA	25
	b) Dans l'établissement d'accueil – SIECLE BEE	25
PARCOURS PA	RENT Scolarité Services	26
	Connexion	
	Étape 1 - Consultation de la décision d'Affectation OU de la formation suivie à la rentrée	
	Étape 2 - Choix des enseignements optionnels et si besoin de section	
	Étapes 3/4 - Vérification et mise à jour des informations administratives	
	Étape 5 - Validation de l'inscription	29

BONNES PRATIQUES - INSCRIPTION EN 1RE ANNÉE LYCÉE

Année en préparation

SIECLE NOMENCLATURES

Profilage des MEF et matières associées

À partir mi-mai

Les enseignements optionnels (EO) sélectionnés seront ceux affichés dans le service

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (VE)



Paramétrage du service d'inscription par l'établissement

- Dates de campagne : date de début proposée par l'académie ; durée déterminée par l'établissement
- Message d'accueil par MEF ou groupe de MEF
- Documents à télécharger et/ou à fournir
- Compatibilité des EO + simulation
- Nombre maximum d'EO
- Courriel de relance

Courant juin, Affelnet Lycée transmet les enseignements optionnels contingentés aux établissements qui en proposent



À partir mi-mai (au plus tôt)

AFFELNET LYCÉE



B Résultats d'affection



SCOLARITÉ SERVICES



4 Inscription en ligne par les familles

- Visualisation du résultat d'affectation
- Sélection des EO souhaités
- Mise à jour, si besoin, des renseignements (responsable et élève) + Régime souhaité
- Validation de l'inscription
- Consultation de la liste des documents (certains à télécharger) à transmettre à l'établissement

Confirmation d'inscription



Année en préparation

SIECLE BASE ÉLÈVES (BEE)

Réception des saisies des familles (EO dans le fichier des souhaits

+ modification des fiches élève et responsable)

6 Import des dossiers d'affectation avec choix éventuel du MEF et enregistrement des ΕO

Validation au fil de l'eau des données administratives modifiées

> Indicateurs de suivi inscription en ligne (Tableau de bord BEE)

BONNES PRATIQUES - INSCRIPTION POST-AFFECTATION (2^E ANNÉE LYCÉE)

Année en préparation

SIECLE NOMENCLATURES

Profilage des MEF et matières associées



Les enseignements optionnels (EO) sélectionnés seront ceux affichés dans le service



VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (VE)



Paramétrage du service d'inscription par l'établissement

- Dates de campagne : date de début proposée par l'académie ; durée déterminée par l'établissement
- Message d'accueil par MEF_ou groupe de MEF
- Documents à télécharger et/ou à fournir
- Compatibilité des EO + simulation
- Nombre maximum d'EO qui peuvent être choisis
- Courriel de relance





AFFELNET LYCÉE



Résultats d'affection





4 Inscription en ligne par les familles

- Visualisation du résultat d'affectation
- Sélection des enseignements facultatifs souhaités
- Vérification et, si besoin, mise à jour des informations du responsable et de l'élève (hors données d'identification) + indication du régime souhaité
- Validation de l'inscription
- Consultation de la liste des documents (certains à télécharger) à transmettre à l'établissement

Année en préparation

SIECLE BASE ÉLÈVES (BEE)

- 5 Réception des saisies des familles (options dans le fichier des souhaits + modification des fiches élève/responsable)
- Import des dossiers d'affectation avec choix éventuel du MEF et enregistrement des EO
- Validation au fil de l'eau des données administratives modifiées

INDICATEURS DE SUIVI inscription en ligne (Tableau de bord BEE)

Confirmation! d'inscription



BONNES PRATIQUES - INSCRIPTION PAR MONTÉE DE NIVEAU (2^E ET 3^E ANNÉE DE LYCÉE)

Année en préparation

SIECLE NOMENCLATURES

1

Profilage des MEF et matières associées



Les enseignements optionnels (EO) sélectionnés sont ceux affichés dans le service



VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (VE)



Paramétrage du service d'inscription par l'établissement

- Dates de début et de fin de campagne définies par l'établissement
- Message d'accueil par MEF ou groupe de MEF
- Documents à télécharger et/ou à fournir
- Combinatoire des ES et des EO + simulation
- Nombre maximum d'EO qui peuvent être choisis



Année en préparation

SIECLE BASE ÉLÈVES

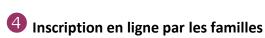


- Renseignement du MEF pour la rentrée
- Pour la voie générale, renseignement des ES choisis (3 pour la 1^{re} et 2 pour la terminale) qui peuvent être récupérés depuis SIECLE ORIENTATION



Après les conseils de classe

SCOLARITÉ SERVICES



- Affichage des données administratives et de scolarité pour la rentrée (voie générale : rappel des ES choisis)
- Sélection des EO souhaités
- Mise à jour, si besoin, des renseignements (élève/responsable) + régime souhaité
- Validation de l'inscription
- Consultation de la liste des documents (certains à télécharger) à transmettre à l'établissement



Année en préparation

SIECLE BASE ÉLÈVES (BEE)

Réception des saisies des familles

(EO dans le fichier des souhaits +modification des fiches élève/responsable)

- 6 Import des dossiers d'affectation avec choix éventuel du MEF et enregistrement des EO
- Validation au fil de l'eau des données administratives modifiées

ription inscription en ligne
(Tableau de bord BEE)



INFORMATIONS PRATIQUES

UN SERVICE D'INSCRIPTION EN LIGNE POUR QUOI FAIRE?

Donner la possibilité à un **représentant légal**, s'il le souhaite, de procéder en ligne à l'inscription administrative de son enfant depuis le portail **Scolarité services**.

Notamment pour l'entrée en première année de lycée, un temps d'accueil des parents pourra alors être un moment moins formel (démarches administratives écartées) consacré à des rencontres avec l'équipe éducative, la présentation des instances de l'établissement, les spécificités de certaines formations, les activités proposées au sein du lycée...

Le représentant qui réalise la démarche peut alors :

- visualiser le résultat d'affectation ou vérification des données administratives et de scolarité pour la rentrée (voie générale : rappel des ES choisis) ;
- √ faire la demande d'enseignements au choix souhaités par l'élève : langue ou sport de section, enseignements optionnels ;
- ✓ mettre à jour si besoin ses informations administratives et celles de son enfant et sélectionner le régime souhaité;
- √ valider l'inscription dans l'établissement ;
- ✓ consulter la liste des documents à transmettre à l'établissement ainsi que leurs modalités de retour pour compléter le dossier d'inscription. Téléchargement possible de certains documents.

QUELS ÉLÈVES SONT CONCERNÉS?

Pour l'entrée en 1^{re} année de lycée : l'inscription fait suite à une procédure d'affectation.

Est éligible tout élève de collège ou de lycée, affecté dans son académie actuelle à l'issue du premier tour d'affectation dans Affelnet lycée sur une des formations suivantes, qu'elle soit nationale ou académique :

 2de générale et technologique y compris STHR 2de professionnelle1re année de CAP

- 2de de brevet de technicien

Cela inclut donc les formations académiques de type section linguistique, sportive, etc.

<u>Pour l'entrée en 2^e année de lycée</u>: Tout élève entrant en 1^{re} générale, technologique, professionnelle ou en 2^e année de CAP ou en 1^{re} année de CAP en 1 an, qu'il soit concerné ou non par une procédure d'affectation.

L'inscription hors procédure d'affectation sera de type « Montée de niveau »

Remarque pour l'inscription en 1^{re} **générale** : le service ne peut être proposé que si l'inscription est de type « montée de niveau »

Pour l'entrée en 3e année de lycée : Tout élève entrant en terminale générale, technologique, professionnelle ou en 3e année de CAP.

Les élèves redoublants ou réorientés sont aussi pris en compte dans tous les cas.

ETABLISSEMENTS CONCERNÉS?

Tous les établissements sont concernés y compris EREA, SEP et SGT. Pour l'entrée au lycée, l'inscription en ligne reste un service proposé par l'établissement d'origine et paramétré par l'établissement d'accueil.

L'inscription en ligne est aussi ouverte aux établissements privés sous contrat, qu'ils soient d'origine ou d'accueil, sous réserve que ces établissements accomplissent toutes les opérations nécessaires dans SIECLE (mise à jour de BEE, paramétrages dans Nomenclatures et Vie de l'Établissement), et que les responsables aient un compte d'accès au service en ligne.

Les lycées choisissent les niveaux qu'ils souhaitent ouvrir aux familles.

CALENDRIER DE CAMPAGNE

La durée d'ouverture du service aux familles est définie par le lycée.

Pour les campagnes d'inscription post-affectation : les établissements doivent tenir compte des dates définies par les services académiques.

Les autorités académiques fixent la date et l'heure à partir desquelles la campagne d'inscription peut débuter. Une fois ces informations renseignées dans SIECLE Vie de l'Établissement, chaque établissement peut les valider, ou si besoin retarder la date mais surtout il décide de la date de fermeture du service.

Pour les campagnes d'inscription par montée de niveau : l'établissement fixe la date de début et la date de fermeture du service en ligne.

VÉRIFICATIONS PRÉALABLES - COLLÈGE

VÉRIFIER L'ÉTAT DES COMPTES - EDUCONNECT

Le module d'administration des comptes EduConnect permet de suivre l'état des comptes et de relancer les familles. Seul un compte représentant légal peut se connecter au service d'inscription.

Un parent qui n'aurait pas activé son compte peut (avec son numéro de téléphone portable ou son adresse de courriel renseignés dans SIECLE) facilement le faire dès la page de connexion au portail académique Scolarité services.

VÉRIFIER L'ÉTAT DU SERVICE EN LIGNE - SIECLE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est possible de consulter l'état de vos services et de vérifier que le service « **Inscription en 1**^{re} année de **Iycée** » est **ouvert** par défaut lorsque **l'année en préparation est disponible dans SIECLE**.

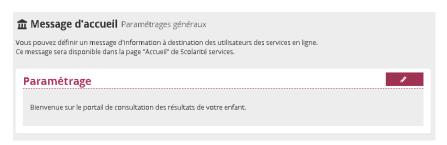




Contrairement au service **Inscription en 6**^e, le service **Inscription en 1**^{re} **année de lycée** ne peut pas être fermé par l'établissement d'origine.

ACTUALISER LE MESSAGE D'ACCUEIL GÉNÉRAL - SIECLE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Ce paramétrage, situé dans « **Services en ligne>**Paramétrages généraux > Message d'accueil », permet de personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.



✓ Il permet d'afficher des informations générales portant sur l'ensemble des services mis à disposition. Il peut aussi être utilisé pour valoriser le service du moment.

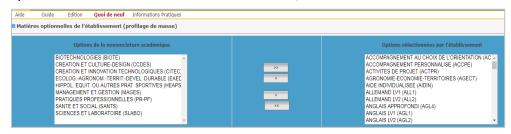
PROFILAGE DES FORMATIONS

RÉALISER SON PREMIER NIVEAU DE PROFILAGE - SIECLE NOMENCLATURES

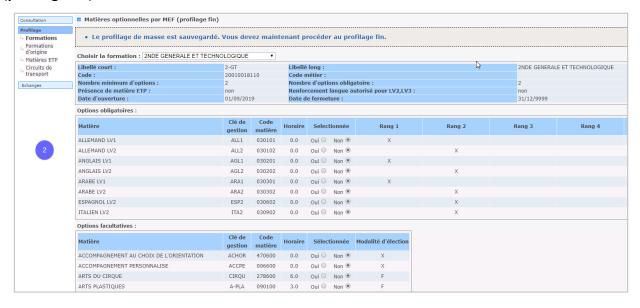
Courant mai, dès la descente des nomenclatures académiques, cette opération de paramétrage par MEF est essentielle pour le bon déroulement de l'inscription en ligne et doit être effectuée avec beaucoup de rigueur (notons qu'elle permet également de restreindre les listes déroulantes aux seules options offertes par l'établissement.



Après sélection et validation des formations, l'établissement sélectionne ses options.



Une fois le **profilage de masse** validé, les options peuvent être sélectionnées/désélectionnées MEF par MEF (**profilage fin**).



PRÉ-REQUIS

VÉRIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT - SIECLE COMMUN

Dans COMMUN / Paramètres généraux, vérifiez et modifiez si besoin cette information :

Le nom de l'établissement dans la « dénomination principale » doit être différent de celui de la « dénomination complémentaire ».





<u>Remarque</u>: un lycée **privé** pourra utiliser les deux dénominations, avec la nature de l'établissement dans la dénomination principale, et le nom de l'établissement dans la dénomination complémentaire.

VÉRIFIER L'ÉTAT DU SERVICE EN LIGNE - SIECLE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les 3 services sont indiqués **ouverts par défaut** mais ne sont pas visibles par les familles tant que :

- √ les dates de campagne n'ont pas été paramétrées
- ✓ la date de début n'est pas atteinte

L'établissement peut **fermer/ouvrir** un service, uniquement <u>avant</u> **le début d'une campagne d'inscription**.



PRÉ-REQUIS POUR LES CAMPAGNES PAR MONTÉE DE NIVEAU - SIECLE BEE

Pour une campagne d'inscription par montée de niveau, un travail préalable doit être réalisé dans **SIECLE BEE**.

Préparation des dossiers élèves concernés :

- ✓ Renseignement du MEF pour la rentrée et report de la/les langue(s)
- ✓ Pour la voie générale, renseignement des ES choisis (3 pour la 1^{re} et 2 pour la terminale) qui peuvent être récupérés depuis **SIECLE ORIENTATION**



À ce stade, ne pas attribuer de classe aux élèves sous peine de les soustraire à l'inscription en ligne. En effet, un élève possédant une division dans BEE passe au statut « Inscrit ».

PERSONNALISATION DU SERVICE - SIECLE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

ACCÈS AU PARAMÉTRAGE DU SERVICE

Le paramétrage du service s'effectue dans **SIECLE Vie de l'Établissement**. Il est à réaliser pour chaque niveau (service) que l'établissement souhaite ouvrir aux familles. Les 3 services sont indépendants.

L'accès au paramétrage peut se faire :

depuis le tableau de bord



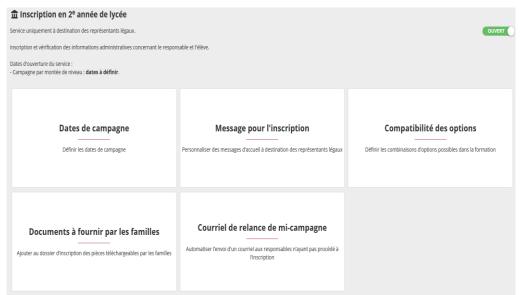
ou depuis le menu Services en ligne/ inscription



Depuis le tableau de bord il est également possible de **fermer/ouvrir** un service mais uniquement avant la date de début de campagne paramétrée.

Il est recommandé de réaliser l'ensemble des paramétrages présentés ci-après avec la plus grande attention avant l'ouverture d'une campagne, puis de ne plus modifier les règles paramétrées une fois la campagne (concernée) commencée, au risque de créer des situations d'inégalité de traitement entre les élèves inscrits en ligne.

Néanmoins, une erreur restant toujours possible, une correction effectuée est immédiatement répercutée dans le portail de services.



Sur la page des paramétrages du service d'inscription, on retrouve les différentes possibilités de personnalisation du service.

L'ordre de réalisation des paramétrages n'a aucune importance.

1. DATES DE CAMPAGNE D'INSCRIPTION

La définition des **dates de campagne** est primordiale dans le paramétrage puisqu'elle rend le service disponible aux familles aux dates indiquées.

Campagne post-affectation:

La date et l'heure à partir desquelles une campagne peut débuter sont définies par l'académie et prérenseignées dans cette rubrique.

Le **lycée** peut confirmer la date de début de campagne ou, **s'il le souhaite, la différer**. Il fixe **librement la date de fin** (date au plus tard = date de fermeture administrative des établissements).



Campagne par montée de niveau :

L'établissement fixe librement ses dates de début et de fin de campagne (date au plus tard = date de fermeture administrative des établissements).



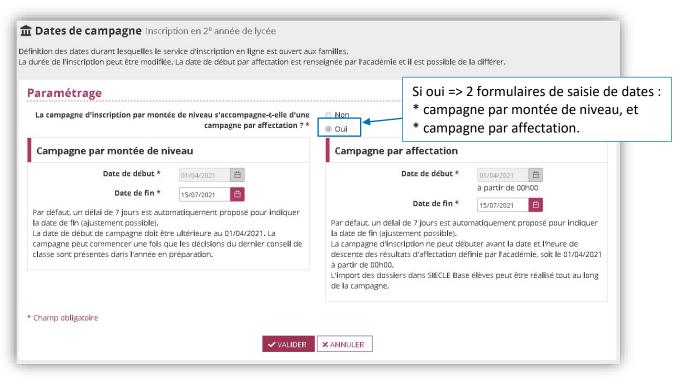
Dès lors que la campagne d'inscription a débuté, la date de début ne peut plus être modifiée.

En revanche, tant que la campagne n'est pas terminée, il reste possible d'en modifier la durée en jouant sur sa date de fin.

Cas particulier de la 2^e année de lycée :

Une campagne par montée de niveau (campagne hors affectation : ex. inscription en 1^{re} générale) peut s'accompagner d'une campagne par affectation (ex. inscription en 1^{re} professionnelle).

Si l'établissement souhaite proposer le service pour l'ensemble du niveau, il doit alors paramétrer ses dates sur les 2 types de campagne selon les conditions définies ci-dessous.



Sur ce niveau, il est aussi possible de n'ouvrir le service qu'aux élèves concernés par la montée de niveau

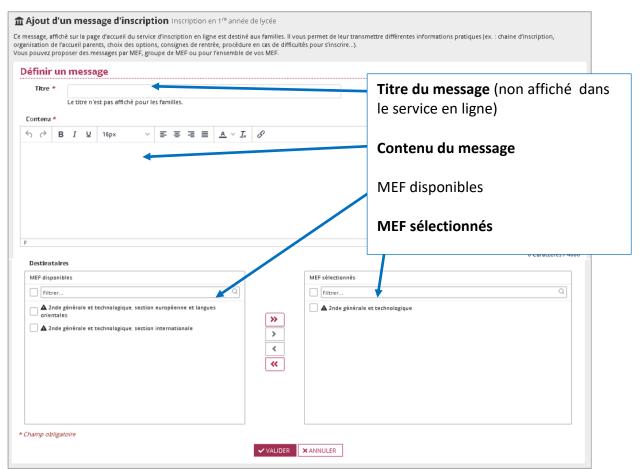


2. MESSAGE D'ACCUEIL INSCRIPTION

Dès lors que la campagne d'inscription est ouverte, le message pour l'inscription apparaît **immédiatement** pour les familles sur la page d'accueil du service.

- ✓ Il permet à l'établissement de transmettre différentes informations pratiques (ex. : chaîne d'inscription, organisation de l'accueil parents, choix d'option, consignes de rentrée, procédure en cas de difficultés pour s'inscrire...).
- ✓ Donner un titre au message est important pour se retrouver dans les différents messages saisis (il n'est pas affiché sur le service).
- ✓ Il est possible de créer un message par MEF ou par groupe de MEF (MEF d'affectation).
- ✓ Il peut comporter jusqu'à 4 000 caractères.





INSCRIPTION EN LIGNE - FICHE 5 Message d'accueil inscription

- ✓ Un message peut concerner plusieurs, mais un MEF ne peut être associé qu'à un seul message.
- ✓ Si plusieurs messages ont été créés, il est recommandé de les nommer clairement pour en faciliter la gestion.
- ✓ La présence du pictogramme ▲ accolé à un MEF indique que le fait de lui associer un nouveau message remplacera le précédent (qui restera toutefois présent dans la liste et réutilisable).



Dans l'exemple ci-dessous, on voit que le message « Toutes GT » concerne tous les MEF, et que les messages spécifiques ne sont plus liés à aucun MEF.



3. COMPATIBILITÉ DES OPTIONS

a) Définition des options éligibles et du nombre maximum d'EO

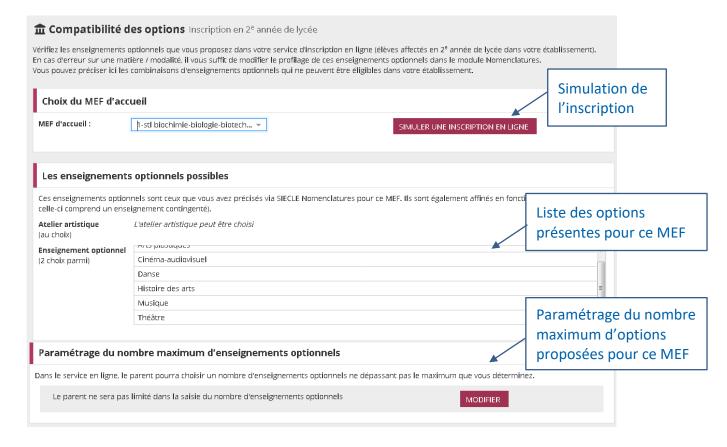


Après avoir réalisé le profilage des formations dans **SIECLE Nomenclatures**, il est possible de procéder au paramétrage fin dans **SIECLE Vie de l'établissement**

Le 1^{er} bloc « Choix du MEF d'accueil » permet de sélectionner le MEF à consulter / paramétrer, mais d'accéder également à la fonctionnalité « Simulation de l'inscription en ligne ».

Le 2^e bloc « Les enseignements optionnels possibles » : Les options affichées pour un MEF sont celles qui ont été profilées dans SIECLE Nomenclatures. Si vous constatez une erreur dans ce bloc, la modification doit être effectuée dans SIECLE Nomenclatures.

Le 3^e bloc « Paramétrage du nombre maximum d'enseignements optionnels » permet de préciser le nombre maximum d'options que pourront choisir les familles.



Paramétrage du nombre maximal d'enseignements optionnels :

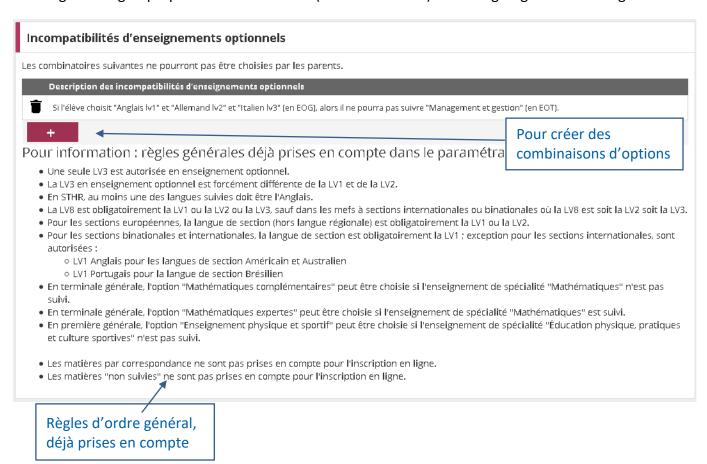


✓ Par défaut, un nombre d'options permises à l'élève est fixé mais l'établissement peut le réduire.

Enfin, le 4^e et dernier bloc « **Incompatibilité d'enseignements optionnels** » permet de définir les **options incompatibles** entre elles, ou au contraire, **obligatoirement combinables**.

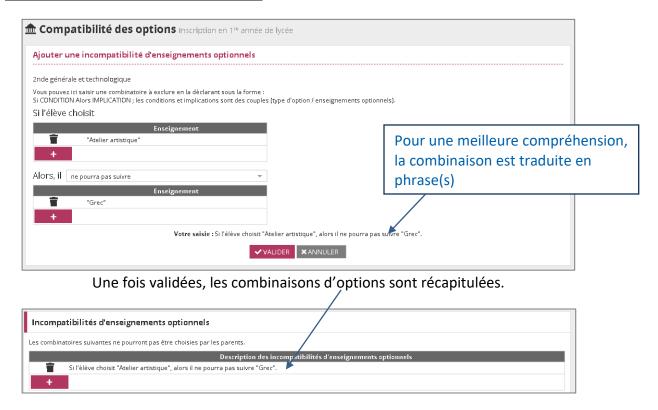
Toute option peut être concernée par ce paramétrage, depuis la LV1, les enseignements de spécialité jusqu'à l'enseignement optionnel / facultatif.

Affichage des règles propres à l'établissement (une fois définies) et des règles générales en vigueur.



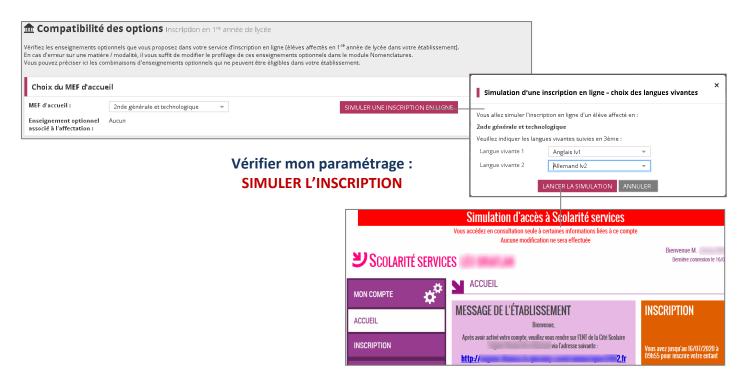
Pour la campagne 2021, les règles présentes dans ce bloc sont affichées quels que soient le niveau du service et le MEF d'accueil.

b) Définition de la combinaison d'options



c) Vérification des combinaisons d'options

L'établissement peut vérifier le résultat de ses combinaisons d'options par MEF, en utilisant la fonctionnalié de **Simulation de l'inscription en ligne** pour ce MEF (1^{er} bloc de l'écran 'Compatibilité').



4. GESTION DES DOCUMENTS À FOURNIR PAR LES FAMILLES



Il est possible de mettre à disposition des familles, une liste de **documents à fournir** par la famille pour finaliser l'inscription, téléchargeables ou non dans le service en ligne.

Cette liste peut être personnalisée par formation d'accueil (MEF ou groupe de MEF).

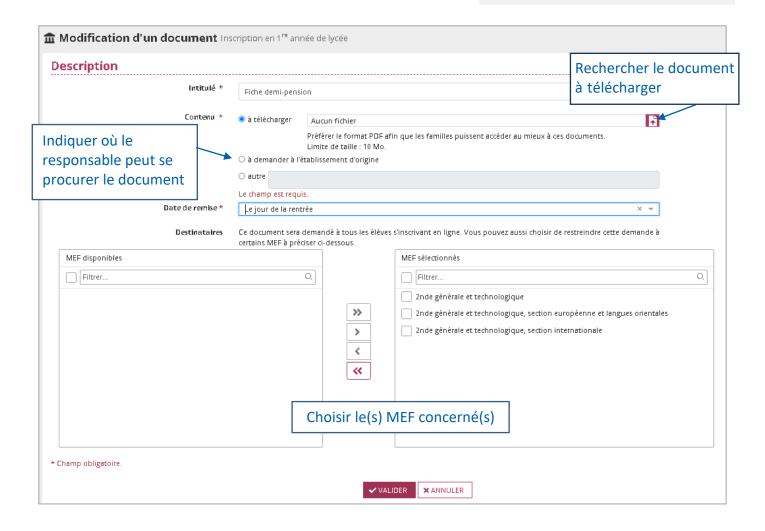
Une fois renseignés par l'établissement, les documents sont affichés sous forme de liste :



✓ **L'ordre** des documents sur cet écran correspond à l'ordre d'affichage dans le service en ligne. Il est conseillé d'ordonner les documents **par date de remise attendue**.

Lors de la saisie d'un document, il est demandé de préciser les éléments suivants :

- ✓ Intitulé : Le titre du document est important : il permet aux familles de l'identifier facilement.
- ✓ **Contenu** (provenance) : Il est de nature « pièce à fournir » ou « document à télécharger » Privilégier le format PDF (plus facile à récupérer). Le poids est limité à 10 Mo.
- ✓ **Date de remise** souhaitée (modalité de retour) : Elle est à sélectionner dans la liste déroulante, ou à saisir librement via l'option proposée 'Autre'
- ✓ Destinataires : Le ou les MEF concernés par ces documents.



un même document peut être affecté à plusieurs MEF

5. AUTOMATISATION D'UN COURRIEL DE RELANCE

Courriel de relance de micampagne

Automatiser l'envoi d'un courriel aux responsables n'ayant pas procédé à l'inscription Cet écran permet d'activer/désactiver l'envoi automatique, à micampagne, d'un courriel aux responsables d'élèves qui n'auraient pas encore procédé à l'inscription en ligne.



- Cette fonctionnalité est possible uniquement pour les inscriptions par affectation (1e et 2e années de lycée)
- ✓ Par défaut, l'envoi du courriel est activé.
- ✓ Le contenu du courriel n'est ni visible, ni modifiable dans l'application.

Contenu du courriel :



SUIVI ET FIN DE CAMPAGNE

SUIVI DES INSCRIPTIONS PAR LE LYCÉE - SIECLE BEE

a) Suivi des dossiers élèves

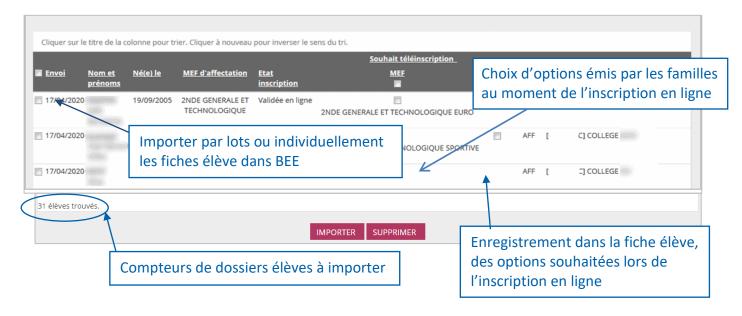
Dans le tableau de bord, un compteur s'incrémente au fur et à mesure des inscriptions en ligne.



b) Import des dossiers élèves

Dans le menu « *Importations > Dossiers d'inscription* », l'établissement accède à la liste de tous les élèves qui lui ont été affectés, dont ceux inscrits via l'inscription en ligne (cf. statut de l'inscription). Cette liste est également accessible depuis le tableau de bord de la page d'accueil en cliquant sur le compteur. Elle peut être triée par établissement d'origine pour affiner le suivi.

Elle permet importer les dossiers dont l'inscription a été « Acceptée ». Il est possible d'importer dans SIECLE BEE le premier souhait émis en ligne (MEF d'inscription et/ou options).



c) Export des souhaits des familles

Les souhaits exprimés en ligne par les familles peuvent être consultés et exportés dans un fichier au format « csv », afin de faciliter la répartition des élèves selon les options. Ce fichier comprend une ligne par élève.



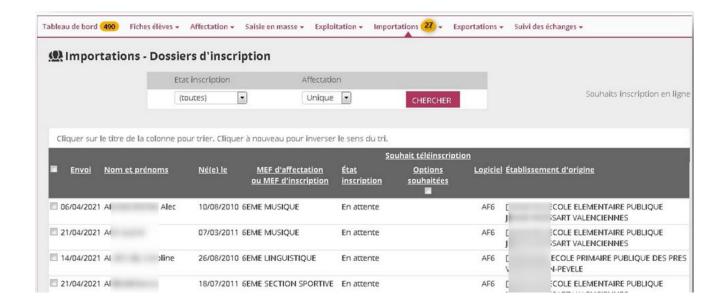
Ce fichier s'enrichit tout au long de la campagne et reste disponible jusqu'aux vacances de Toussaint. Une fois la campagne terminée, il n'est plus modifié, même par des saisies dans **SIECLE BEE**.

d) Validation des modifications de la fiche de renseignements – SIECLE BEE

Lors de l'import des dossiers, le proviseur visualise les modifications administratives apportées par les familles. Il peut les accepter ou les refuser, pour tous les élèves ou individuellement.

La fiche élève est créée dans tous les cas dans SIECLE BEE :

- en prenant en compte les modifications acceptées,
- conformément au dossier transmis par Affelnet, s'il n'y a pas de modifications ou si elles ont été refusées.



CLÔTURE DE LA CAMPAGNE

a) Dans l'établissement d'origine, pour les campagnes d'inscription post-affectation – SIECLE SIPA

À l'issue de la campagne d'inscription en ligne, **l'établissement d'origine** effectue un bilan de l'affectation des élèves dans **SIECLE SIPA** (Suivi des Inscriptions Post Affectation).

Le menu "*Suivi des élèves (établissement d'origine)*" permet de suivre les inscriptions des élèves affectés en 1^{re} et 2^e années de lycée suite à l'affectation.



Les établissements d'accueil voient la liste "Suivi des élèves inscrits et/ou affectés en liste principale".

b) Dans l'établissement d'accueil – SIECLE BEE

L'établissement, dès la clôture de la campagne d'inscription en ligne, traite les dossiers restés en attente :

- en supprimant les dossiers des élèves dont il sait qu'ils ne se présenteront pas à la rentrée (inscription dans le privé...)
- ✓ en important, s'il ne l'a pas déjà fait pendant la campagne, les dossiers des élèves dont les parents veulent inscrire leur enfant mais qui n'ont pas pu (ou pas souhaité) utiliser l'inscription en ligne.

PARCOURS PARENT SCOLARITÉ SERVICES

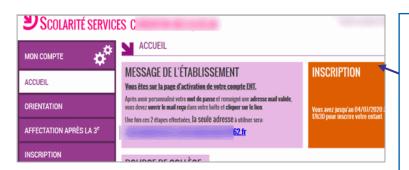
CONNEXION

Dans la mesure où l'inscription dans un établissement scolaire public est considérée comme un acte usuel, c'est le **premier responsable légal** de l'élève qui se connecte qui peut procéder à l'inscription.

<u>Jurisprudence du TA de Lille, 11 mars 2009, n°0805148</u> : l'inscription d'un enfant est un acte usuel, pour lequel l'un des parents peut agir seul, l'accord de l'autre parent étant réputé acquis, en l'absence d'expression préalable du désaccord de l'un des parents.

Le service est disponible dans le portail à la date d'ouverture validée par l'établissement d'accueil.

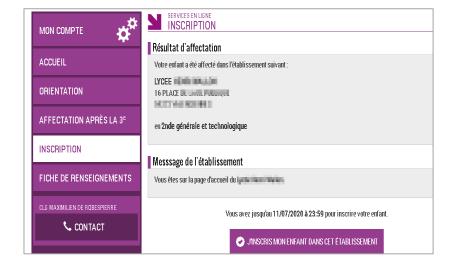
Rappel: La connexion se fait au moyen d'un compte responsable, et non d'un compte élève.



La tuile **«Inscription»** apparaît jusqu'à mijuillet au moins et jusqu'à mi-août selon les académies. Elle indique successivement :

- date et heure de début de campagne (avant campagne)
- date et heure de fin de campagne (pendant la campagne)
- que la campagne est terminée (après la campagne)

ÉTAPE 1 - CONSULTATION DE LA DÉCISION D'AFFECTATION OU DE LA FORMATION SUIVIE À LA RENTRÉE



2 cas possibles:

 Résultat de la procédure d'affectation

OU

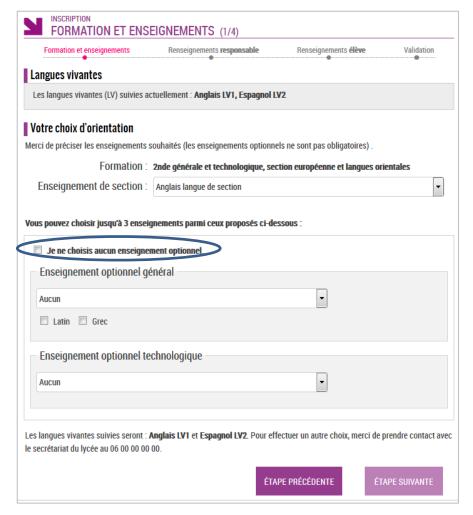
 Etablissement et formation retenus pour la prochaine rentrée.

Consultation d'informations transmises par l'établissement d'accueil (organisation rentrée, informations spécifiques à certaines formations, consignes relatives à la procédure d'inscription...)

Inscription en ligne lycée V1.1 – Mai 2021

ÉTAPE 2 - CHOIX DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS ET SI BESOIN DE SECTION

Les écrans s'adaptent selon le MEF d'affectation/de formation, le profilage des options réalisées dans Nomenclatures, et des combinaisons d'enseignements autorisées ou non dans Vie de l'Établissement.



Exemple : affectation en 2^{de} générale et technologique

- ✓ La famille peut avoir à choisir l'enseignement de section s'il y a lieu, ainsi que les enseignements optionnels
- Les langues suivies actuellement sont rappelées
- Le nombre d'enseignements optionnels maximum est précisé
- Le choix est offert de ne prendre aucune option
- ✓ Les enseignements optionnels/facultatifs, sont ceux proposés par l'établissement et peuvent être combinés.

Un message d'alerte (en rouge) indique si la combinaison est impossible.

Pour information en cas d'inscription par montée de niveau :

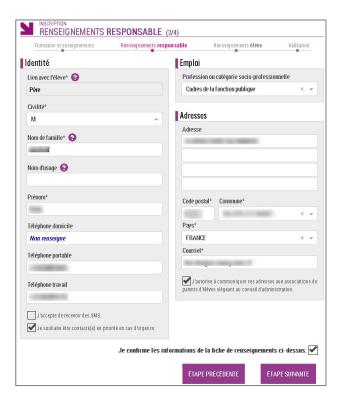
- ✓ Les langues affichées pour les inscriptions par montée de niveau sont celles suivies à la prochaine rentrée.
- ✓ Concernant la voie générale, les enseignements de spécialité sont rappelés à titre informatif sur cet écran mais aucune modification ne peut être apportée par le parent.

ÉTAPES 3/4 - VÉRIFICATION ET MISE À JOUR DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Le responsable qui réalise l'inscription peut procéder, si besoin, à la mise à jour de ses données administratives et de celle de l'élève. Le second responsable peut également, avec son propre compte, actualiser ses informations via le service en ligne "Fiche de renseignements".

Fiche responsable

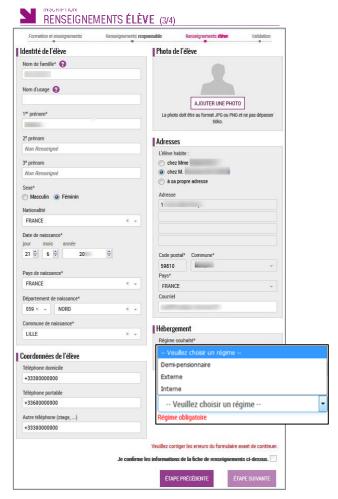
Toutes les informations concernant le responsable peuvent être mises à jour



L'établissement **validera ou non** les informations à modifier.

Une validation du contenu de la fiche responsable est nécessaire pour passer aux informations concernant l'élève (idem pour l'écran concernant l'élève).

Fiche élève

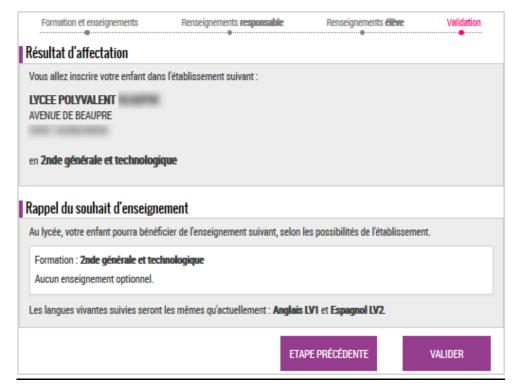


Le parent qui réalise la démarche doit : sélectionner un des 3 régimes d'hébergement disponibles.

Dans **SIECLE BEE**, le régime choisi par le parent est modifié :

- demi-pensionnaire -> demi-pensionnaire dans l'établissement
- ✓ externe -> externe libre
- ✓ interne-> interne libre (l'internat n'est pas accordé d'office, mais la demande est enregistrée dans le fichier CSV des souhaits)

ÉTAPE 5 - VALIDATION DE L'INSCRIPTION



Rappel de :

- √ l'établissement et le(s) souhait(s)d'enseignement
- ✓ des langues suivies



Je donne

mon avis

Voxusagers.gouv.fr

Une fois l'inscription validée, la liste des documents à fournir à l'établissement ainsi que leur date de retour sont précisées.

Ce récapitulatif ainsi que certains documents peuvent être téléchargés.

Les familles peuvent donner leur avis sur la ligne (4 questions)

TÉLÉCHARGEMENT DU RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

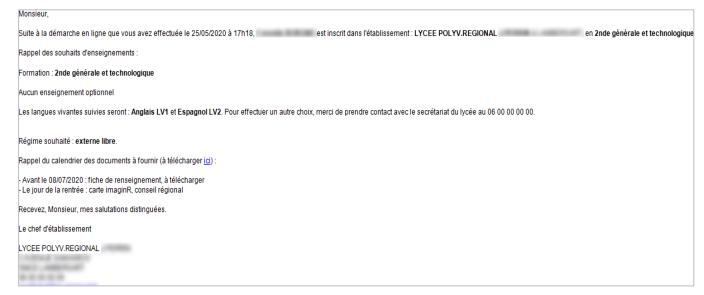


Le récapitulatif indique :

- ✓ la date et l'heure de la démarche
- ✓ la formation, les souhaits d'enseignement, et langues suivies
- ✓ les documents à fournir et les dates de remise

Parallèlement, une confirmation d'inscription par courriel est transmise aux parents. Elle reprend les mêmes éléments, et est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

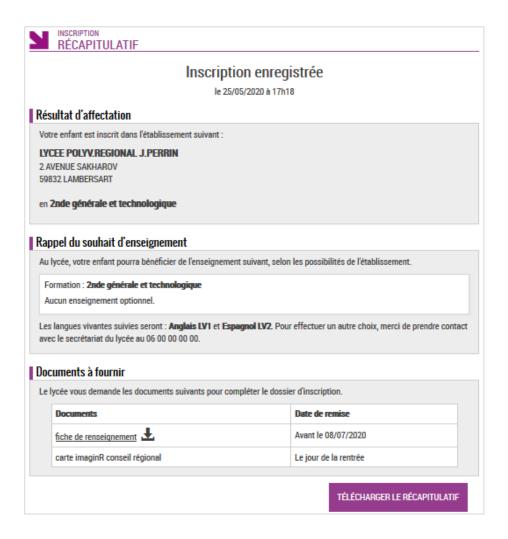
- ✓ Le courriel de l'expéditeur est celui générique de l'établissement d'affectation, si celui-ci n'a pas paramétré de courriel de contact dans SIECLE Vie Etab > Services en ligne.
- ✓ **Les documents sont joints** si leur taille totale n'excède pas 2Mo. Dans le cas contraire, un lien permet de revenir dans **Scolarité services** pour les télécharger.



TÉLÉCHARGEMENT DES DOCUMENTS

Une fois l'inscription de leur enfant validée, les responsables légaux peuvent consulter, dans le service en ligne jusqu'à l'installation de la version 21.3 de SIECLE :

- le récapitulatif de l'inscription de leur enfant
- √ la liste des documents à fournir pour compléter l'inscription de leur enfant



Il est rappelé que les souhaits émis seront satisfaits selon les possibilités de l'établissement.

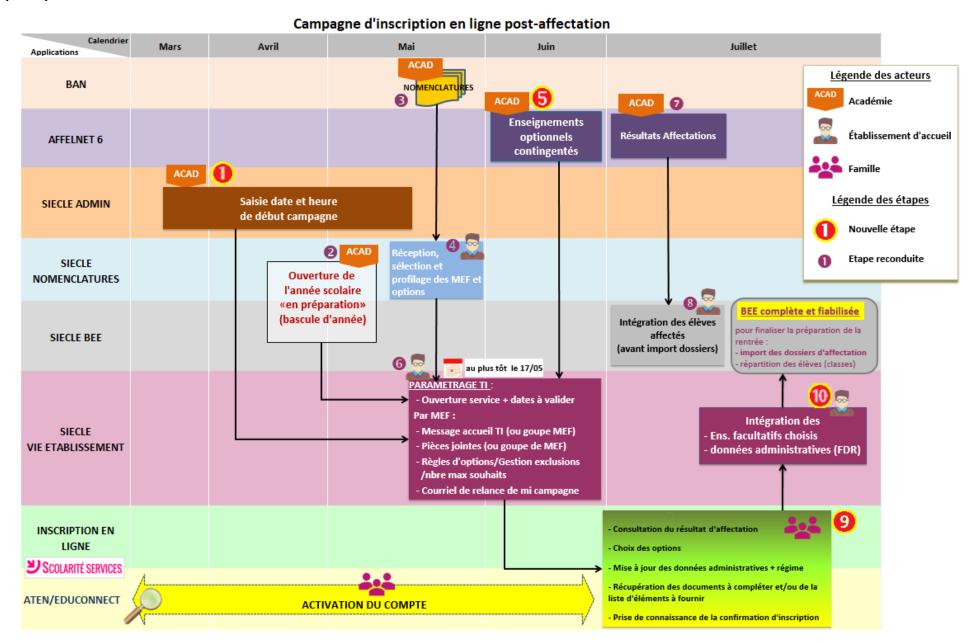
Il est possible d'enregistrer/d'imprimer le récapitulatif des informations liées à l'affectation et à l'inscription : établissement et formation, souhaits d'enseignements, ainsi que documents à fournir.

Il est conseillé d'indiquer aux familles de télécharger ces différents documents dès la fin de la procédure.

ANNEXES

PROCESSUS INSCRIPTION EN LIGNE

Inscription post affectation



Inscription par montée de niveau

